



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE IV

Équipe Littérature et Culture Italiennes – EA 1496

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Doctorat international en Études italiennes

Présentée et soutenue par :

Anna SANSA

le 13 juin 2017

**L'écriture juridique et théâtrale
de Carlo Goldoni, "Avocat Vénitien" :
thématiques, rhétorique, style**

Sous la direction de :

M. Andrea FABIANO – Professeur, Université Paris-Sorbonne

Membres du jury :

Mme Françoise DECROISSETTE – Professeur, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Mme Roberta TURCHI – Professeur, Università degli Studi di Firenze

M. Franco ARATO – Professeur, Università degli Studi di Torino

M. Christian BIET – Professeur, Université Paris X-Nanterre

M. Paul GEYER – Professeur, Universität Bonn □

L'objet du présent travail de recherche est constitué par un aspect de la production artistique de Carlo Goldoni qui est demeuré en grande partie inexploré. Il se situe dans un domaine interdisciplinaire, étant donné qu'il a pour ambition de dégager les apports réciproques entre l'expérience juridique et l'expérience littéraire de l'auteur, entre sa culture juridique et celle de l'homme de théâtre. En prenant pour acquis le fait que le dramaturge a commencé à exercer la profession qui l'a rendu célèbre alors qu'il avait déjà quarante ans révolus, on entend démontrer dans ce contexte que l'étude et la pratique du droit ont exercé un rôle déterminant, non seulement dans le parcours personnel de l'artiste, mais également dans sa production littéraire. Mais aussi, que la pratique du droit, qui est apparemment si éloignée de l'acte créatif, a eu pour effet d'en déterminer en partie les caractéristiques les plus importantes et les plus originales.

Partant d'une mise en contexte nécessaire d'un point de vue historique et biographique, nous avons expliqué, dans un premier temps, en quoi consiste l'intérêt que peut présenter une analyse de ce genre et quelles sont les motivations qui en sont à l'origine ; nous avons ensuite situé la présente étude dans le contexte du panorama international des recherches dans le domaine interdisciplinaire associant le droit et la littérature, pour en arriver enfin à expliquer le rôle que la composante juridique exerce, à notre avis, au sein de la production théâtrale de Goldoni.

Dans un second temps, nous avons précisé quelle a été la base du procédé méthodologique qui a sous-tendu la présente étude, en nous concentrant en premier lieu sur l'état des recherches dans le domaine aussi bien juridique que littéraire ; en second lieu, sur les sources utilisées – ouvrages sur et de Carlo Goldoni et travaux d'un autre type, toujours dans le cadre de la double perspective qui caractérise notre recherche ; en troisième lieu, nous avons justifié le choix du *corpus* ayant été analysé, en fournissant quelques indications sur la structure de l'œuvre du dramaturge et sur les comédies en particulier, en précisant quels sont les titres qui présentent un intérêt spécifique dans le contexte de l'approche interdisciplinaire qui est la nôtre.

Dans le cas de Goldoni, le titre qui est d'habitude utilisé pour le désigner, celle d'Avocat, apparaît de quelque manière bien plus qu'honorifique : celui-ci en était en effet non seulement effectivement détenteur, mais il se présentait et se qualifiait lui-même ainsi au frontispice de ses comédies, comme s'il considérait que cette qualification faisait partie de sa personnalité d'homme et d'artiste.

En fait, les années de sa formation, au cours desquelles le jeune Carlo avait exercé des fonctions auxiliaires auprès du greffe criminel de Venise, avaient abouti à un diplôme de droit, grâce à une pratique durable du droit. Cette formation avait ensuite été mise à profit à l'occasion d'un séjour à Pise (entre 1744 et 1748), où Goldoni avait exercé à temps plein la profession d'avocat, avant de reprendre à nouveau la carrière théâtrale.

Du reste, récemment, les études de deux chercheurs des Archives de Pise ont permis de retrouver les mémoires de comparution rédigés par l'homme de lettres au cours des années qu'il passa en Toscane¹. Leur ouvrage a représenté un important instrument de décodification de l'œuvre de l'auteur théâtral, en confirmant l'existence, jusqu'à présent seulement présumée, d'une véritable osmose entre son expérience artistique et son expérience juridique.

Les indices qui peuvent pousser à s'intéresser à cet aspect de la personnalité et de la production artistique de Goldoni sont, après un examen attentif, innombrables, aussi bien au niveau des écrits autobiographiques que des documents d'archives² : cependant, malgré l'abondance de ces signes, dans l'état actuel des recherches, une approche interdisciplinaire de l'œuvre de l'auteur demeure pratiquement inédite.

Pour ne s'en tenir, pour le moment, qu'aux données les plus flagrantes, la durée chronologique de l'expérience juridique dans l'ensemble de la vie de l'auteur théâtral aurait, à elle seule, justifié qu'on apporte une plus grande attention à cet aspect reconnu comme un précieux élément pour l'interprétation de l'œuvre. À cette constatation banale s'ajoute la grande quantité de pages dédiées par le dramaturge lui-même à ce qu'il qualifie de parenthèse juridique dans ses mémoires et ses paratextes, dans lesquels les évocations réitérées d'une profession longuement exercée et avec satisfaction ne peuvent laisser indifférents.

Bien que ces considérations demeurent valables, ce sont avant tous les textes qui montrent la manière dont un tel passage s'est effectué. Les pièces attestent de la perméabilité qui caractérise deux domaines indissociables, formant tous les deux les éléments constitutifs de la manière d'être et de la personnalité complexe de l'homme de théâtre. Il n'est en effet pas nécessaire de faire appel à des compétences techniques dans le domaine juridique pour remarquer la présence explicite de la composante juridique dans les titres de nombreuses comédies de Goldoni, dans les personnages qui les animent, dans les intérêts qui les gouvernent et dans la langue qui en véhicule les contenus.

C'est donc sur ces considérations que s'appuie notre étude, qui se présente comme une analyse approfondie des comédies du dramaturge, identifiant les apports précis de l'expérience juridique à la création artistique.

D'ailleurs, l'apparition progressive, dans le contexte européen, d'un mouvement de pensée qui s'est désormais bien affirmé depuis des années dans le milieu universitaire nord-américain, au niveau aussi bien juridique que littéraire, a entraîné un intérêt croissant pour une analyse des textes littéraires procédant à partir d'une approche juridique. Au cours des vingt dernières années du XX^e siècle, en effet, on a assisté au développement d'un nouveau domaine de recherche interdisciplinaire, orienté vers une étude comparée du droit et de la

¹ DE FECONDO (G.), MORELLI TIMPANARO (M.A.), *Carlo Goldoni Avvocato a Pisa*, Il Mulino, Bologna, 2009.

² GOLDONI (C.), *Mémoires*, dans *Tutte le opere*, éd. par Giuseppe Ortolani, Mondadori, Milano, 1935, vol. I ; IDEM, *Les Mémoires italiens*, traduits, annotés et présentés par Ginette Herry, Circé, Strasbourg, 1999.

littérature et ayant pour but d'analyser l'ensemble des relations qui peuvent être instaurées entre ces deux domaines du savoir, apparemment si éloignés l'un de l'autre. Cependant, si cette approche interdisciplinaire s'est désormais affirmée à différents niveaux, il est tout aussi indéniable que les auteurs pris en considération appartiennent le plus souvent au secteur du roman – du moins en ce qui concerne l'époque moderne. Ce qui apparaît sans aucun doute évident, c'est l'absence de noms et de titres provenant de la littérature italienne, sauf à de très rares exceptions.

L'intérêt d'une analyse comparée réside dans la compréhension des motifs qui suscitent une telle présence, étant donné que l'étude de la méthode utilisée pour introduire des éléments non littéraires dans le texte peut en elle-même fournir des indices très intéressants sur les intentions qui se trouvent à la base d'une telle procédure et sur les motifs idéologiques et artistiques de l'auteur. C'est justement grâce à l'analyse de la fonction qu'ils exercent dans la logique de la création artistique, en effet, que les éléments juridiques qui sont présents dans le texte littéraire permettent de mettre en évidence une volonté plus ou moins déclarée de l'auteur de prendre position dans le débat contemporain sur des problèmes d'actualité.

Bien plus, l'osmose entre les deux domaines fait partie des stratégies susceptibles d'être mises en œuvre pour aller au-devant des attentes du public et lancer un débat sur des problèmes partagés par tous.

Par ailleurs, la parole, qu'elle soit fixée sur la page ou prononcée, est l'instrument aussi bien du droit que de la littérature. C'est de cette affinité entre les contenus et les moyens expressifs que naît inévitablement une proximité stylistique et linguistique entre les deux domaines. Le discours juridique, considéré comme un ensemble de procédés régis par une rhétorique qui lui est propre, peut trouver un parallèle fidèle dans la progression des dialogues théâtraux, de même que la reconstruction des faits dans le domaine légal, que ce soit sous forme processuelle ou dans un mémoire, s'inspire fréquemment de certaines figures et procédés propres à la littérature.

Étant donné, par conséquent, que Goldoni n'est certes ni le premier ni le seul homme de lettres à s'être adonné à de tels procédés, l'hypothèse que l'on entend démontrer par le biais de notre travail porte sur le caractère spécifique de la présence du droit dans le théâtre du dramaturge. En d'autres termes, notre étude a visé à mettre en évidence le caractère fondamental et non pas occasionnel de l'utilisation de l'élément juridique en tant qu'élément irremplaçable du dialogue entre l'auteur et son public, devenu un ingrédient fondamental du réalisme de la représentation et de la fidélité par rapport au monde réel qui sont au cœur de la politique de l'auteur.

Pour arriver à une telle démonstration, il a fallu avant toute chose mettre en évidence les apports dont la production théâtrale est redevable au droit. Les apports explicites, pour

commencer : il suffit de penser à la présence fréquente sur la scène du théâtre de Goldoni de presque toutes les figures professionnelles du domaine juridique. Des avocats, certes, mais, avec eux, des notaires, des juges, des greffiers, des huissiers de justice sont associés à des éléments primaires ou secondaires de lectures de testament, de procès, d'enquêtes et de litiges. De la même manière que des thèmes juridiques de différents genres se trouvent à la base de nombreuses trames, fortement conditionnées par la progression et par la solution dépendant d'un droit exploité d'une manière qui n'est ni fantaisiste, ni approximative. C'est ainsi que le caractère infiniment varié d'une discipline qui reflète l'hétérogénéité de la nature humaine se trouve fidèlement restitué dans la comédie.

C'est pourquoi, après avoir isolé les éléments qui sont intimement liés au but de ce présent travail, à l'échantillonnage et au catalogage des problèmes juridiques affrontés, ont été introduites des considérations concernant la fréquence et la portée des éléments relevés. Pour en arriver à une compréhension approfondie du texte et de son auteur, il est nécessaire de se demander, en effet, quelles sont les caractéristiques du droit qui ont fasciné Goldoni, au point de le pousser à s'en servir de manière aussi insistante et avec une précision peu commune, étant donné que c'est justement dans cette utilisation fréquente, mais surtout exacte, de cet élément que l'écriture du dramaturge se distingue par rapport à d'autres qui exploitent la veine juridique. En approfondissant ce problème, on en est arrivé à poser l'hypothèse d'une utilisation du droit par Goldoni due au caractère omniprésent de cette discipline, qui touche tous les domaines de la vie, qu'elle soit individuelle ou collective. C'est ce dernier aspect qui doit avoir semblé, à cet observateur très attentif de la réalité contemporaine qu'était Goldoni, particulièrement intéressant : une discipline qui vise à réglementer les rapports humains dans toutes leurs implications, à bien y voir, ne pouvait que conférer un surplus de réalisme et d'actualité à la dramaturgie d'un auteur de théâtre particulièrement sensible à la capacité, à la possibilité et à la volonté de réception de son public. C'est à partir de ces considérations qu'a été formulée la thèse sur laquelle s'appuie la présente recherche, selon laquelle le droit serait conçu par le dramaturge comme un instrument et une méthode d'enquête pénétrante de la réalité, dont il constitue un point d'observation privilégié. Considérée de la sorte, la présence de la composante légale assume un caractère fondamental et caractéristique de la conception personnelle que l'auteur avait du théâtre réformé. C'est en effet sous la forme d'une clé d'interprétation du monde qu'est décrit le droit dans tous les mémoires et les paratextes de l'auteur, au sein desquels celui-ci est présent d'une manière nullement épisodique.

Le succès dont a bénéficié le théâtre de Goldoni auprès de ses contemporains ne fait en outre que confirmer que la présence d'un droit qui ne craint pas de faire appel à des concepts très techniques ne représente pas un obstacle dans le dialogue entre l'auteur et son public. Au

contraire, il constitue un élément essentiel propre à contribuer au réalisme des événements qui sont racontés et à la cohérence intime des personnages qui sont mis en scène.

Étant donné l'apport d'une telle perspective, il n'apparaît pas incongru de soutenir que l'expérience personnelle de l'auteur dans le domaine juridique lui a fourni un réservoir et une source d'inspiration dans lesquels il a su puiser pour dépeindre la réalité qui l'entourait : les types humains, les expériences de vie et les manières de s'exprimer, soutenues par une compétence spécifique en la matière, ont représenté une source vive pour la veine artistique de l'auteur théâtral, en conditionnant de manière profonde ses caractéristiques et en influençant toutes ses particularités.

C'est dans le sens d'un engagement social de Goldoni, renforcé par la veine juridique, que se sont à plusieurs reprises exprimés certains critiques, à diverses occasions. Cependant, nul n'a souligné le fait que la représentation objective de la réalité faisait partie intégrante du droit lui-même ; parallèlement, aucun n'a analysé ce que la composante juridique représentait aux yeux de l'auteur, quel sens avait sa présence dans le texte et dans quel but elle avait été introduite.

Dans la perspective interdisciplinaire dans laquelle se situe la présente recherche, les sources dont on s'est servi appartiennent à différents domaines.

Pour ce qui est du domaine littéraire, le point de départ fondamental demeure les œuvres de Carlo Goldoni : ce n'est que dans les lignes du texte qu'il est en effet possible de retrouver la présence du droit dans la création artistique. Étant donné que sa production est vaste et diversifiée, il a été indispensable de limiter le cadre de la recherche. Conformément à ces exigences en matière de méthode, nous avons choisi de concentrer notre attention uniquement sur les comédies.

Au sein des comédies liées au droit, il est possible de définir des périodes : la phase qui précède l'expérience toscane, la phase qui suit le séjour à Pise, la phase française. De ces trois périodes, la plus intéressante et la plus intense demeure sans aucun doute la deuxième ; la première peut effectivement être négligée, tandis que la troisième offre des perspectives très prometteuses. Même en l'absence de titres significatifs, il convient d'englober les trois périodes dans une même vision d'ensemble, afin de retracer l'évolution dans le temps du parcours réalisé par référence au droit. Il s'est révélé ainsi intéressant de formuler des hypothèses portant sur la progression de la donnée en question et de s'interroger sur les motifs qui l'engendrent.

Dans le cadre de la deuxième et de la troisième phase, par conséquent, on a procédé à une sélection ultérieure du matériel, en fonction des trois niveaux d'analyse préalablement déterminés :

- comédies qui présentent des références explicites au droit (titre, personnages, trame, langue) ;
- comédies qui abordent des thèmes sociaux d'actualité par le biais de la présence d'éléments juridiques ;
- comédies qui révèlent un lien implicite entre la progression des dialogues et la rhétorique des procès.

La méthode de travail a consisté en premier lieu à isoler les problèmes juridiques abordés par le théâtre de Goldoni. Après avoir choisi par conséquent les thèmes porteurs de sa dramaturgie au sein du secteur juridique, nous avons cherché à reconstituer, d'une pièce à l'autre, en veillant aux équilibres entre les différentes composantes, le contexte historique, institutionnel, économique, politique et social dans lequel son travail s'insère. Dans le cadre des problèmes juridiques ainsi identifiés, nous avons procédé à une sélection des textes qui ont été jugés assez significatifs pour servir d'exemple, dans la mesure où ils attestent la présence de la composante juridique dont il est question dans le cas spécifique. Compte tenu du fait que le point de départ de notre étude repose sur l'idée que Goldoni s'est servi du droit comme d'un instrument pour exercer une certaine influence sur la réalité de son époque en prenant position sur des problèmes qui se trouvaient au cœur du débat qui passionnait la société vénitienne du XVIII^e siècle et en exerçant une pédagogie théâtrale propre au niveau du public, il a semblé fondamental de mettre en évidence le lien subtil qui liait la composition des textes et l'actualité historique, politique, institutionnelle et économique qui servait de référence.

Ayant ainsi surmonté l'obstacle de la connaissance du droit du point de vue du contenu, nous avons dû ensuite nous concentrer sur la rhétorique judiciaire, analysée à travers la lecture de manuels et de recueils de plaidoyers de l'époque.

Au cours des opérations de relevé des éléments juridiques de chaque texte, aucune partie de celui-ci n'a été négligée : dédicaces, lettres aux lecteurs, liste des personnages et lieux de déroulement ont offert des indications significatives, autant que les répliques des personnages et les événements qui les concernent.

Après avoir isolé les éléments légaux dans les différentes parties examinées, nous avons fourni des notions historiques et juridiques sur les institutions qui y étaient évoquées, lesquelles sont indispensables pour une bonne compréhension de la fonction que celles-ci recouvrent dans le texte littéraire. Les aspects juridiques ont ensuite été mis en parallèle avec l'actualité de l'époque, en dégagant des points de contact précis entre le problème soulevé par Goldoni dans les comédies et le débat en cours dans la société vénitienne ces années-là.

Il s'est parfois révélé intéressant de mettre en évidence la composante biographique de certaines références juridiques, en particulier en ce qui concerne la caractérisation de certains personnages de professionnels du droit.

Il fallait en outre évaluer la cohérence entre les institutions juridiques évoquées par l'auteur et la réglementation spécifique qui était en vigueur dans le contexte de la lagune, contexte relativement particulier. Ce type de procédé a également impliqué un jugement sur les compétences juridiques de Goldoni, suivi par une reconstitution des motifs qui doivent l'avoir poussé à préférer certains problèmes de droit bien précis, en fonction de l'intention qui était la sienne. Sur cette base, nous avons tenté d'évaluer en quoi la composante légale représente pour l'œuvre une valeur ajoutée et de comprendre jusqu'à quel point l'opération que l'auteur a entendu mener à bien par le biais d'un recours au droit a réellement atteint l'objectif qu'elle s'était fixée.

Une fois que l'on a éclairci le caractère fondamental de la référence au droit dans l'œuvre de Goldoni, il nous apparaît important d'indiquer dans quel but l'auteur fait appel à sa propre expérience dans le domaine juridique et quelle est l'intention qui le pousse à exploiter ainsi les compétences acquises en matière de droit. Chez le dramaturge, qui s'était formé à la loi et s'était dédié pendant des années à l'exercice des professions liées au milieu des tribunaux, le droit représente une composante essentielle du projet de réforme qui visait à créer un théâtre épousant la réalité et entendant infléchir celle-ci. La composante juridique libère de cette manière tout son potentiel en tant qu'instrument d'enquête et de compréhension de la société qui converge dans l'œuvre théâtrale et lui confère une capacité inédite d'influencer la réalité.

L'hypothèse que le présent travail entend soutenir est que la capacité qu'a le droit de devenir une espèce de loupe grossissante permettant d'enquêter dans les méandres de la réalité est inséparable de la conception goldonienne du théâtre, dans lequel il voit une occasion de réflexion et d'apprentissage. Si le théâtre est le lieu d'un divertissement raisonné, le rôle rempli par l'auteur théâtral lui confère une responsabilité à l'égard du public qu'il guide dans la compréhension d'une réalité fictive qui est cependant le reflet de la vie concrète. À travers la construction d'intrigues qui s'échafaudent autour de problèmes sociaux d'actualité, analysés grâce à la capacité de pénétration qui est comme intrinsèque au droit, Goldoni prend position dans le débat contemporain et mène à bien une pédagogie théâtrale, dont les éléments juridiques, facteurs essentiels de la cohérence des événements mis en scène et de la crédibilité des personnages, se font porteurs.

C'est pourquoi, si l'on accepte la thèse selon laquelle, dans différentes comédies, ce serait justement la composante juridique qui confère à la création artistique la capacité d'épouser étroitement la réalité et d'avoir une influence sur celle-ci, on pourra en conséquence voir dans celle-ci l'ingrédient caractéristique de l'originalité et du courage d'un auteur qui, bien que faisant constamment des efforts pour s'adapter aux attentes de son public, n'hésite pas à prendre des risques, en proposant des textes difficiles, aussi bien du point de

vue du contenu que de la forme. Le dialogue, rendu possible par la formation professionnelle de l'auteur et l'intérêt que suscite à l'époque le droit dans de vastes couches de la population, non seulement apparaît faisable, mais se révèle extrêmement riche. Rendre la réalité contemporaine en la soumettant à un regard critique, grâce à la présence d'éléments juridiques qui reflètent l'essence de la société, est une manière pour l'auteur de pousser son public à réfléchir sur ses propres modalités de vie et de coexistence sociale, en soutenant, selon les cas, leur valeur ou la nécessité de les modifier.

L'habileté dont a fait preuve l'auteur de théâtre est par conséquent encore plus évidente si l'on pense que, tout en s'adressant à un public varié et présentant des capacités de réception fort diverses, il parvient à faire accepter et apprécier ses comédies, non seulement sans sacrifier à son but les intentions idéales qui le poussaient mais, même, en faisant des thèmes politiques et sociaux fortement présents dans ces textes un élément fondamental de leur succès.